



Bulletin officiel pour l'élection
du 08 mars 2026
à la Municipalité
de Vevey

1^{er} tour

**Cochez au maximum
7 cases**

correct faux correction

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Les Vert-e-s et Parti socialiste

- Willommet Laurie**
PS / Municipale Famille, éducation et sport, Présidente de la FRAJE
- Dormond Antoine**
Les Vert-e-s / Municipal, architecte paysagiste HES FSAP
- Melchior Alexandra**
Les Vert-e-s / Municipale, secrétaire syndicale
- Gay Johanne-Saskia**
PS / Psychologue FSP, juge assessseure protection de l'enfant, présidente

EN AVANT VEVEY !

- Ghorayeb Oliver**
Ingénieur informatique, Expert coach jeunesse et sport
- Limani Alban**
Chef de projet

Les Vert'libéraux - Le Centre

- Imhof Vincent**
Municipal, Entrepreneur, Expert thermique bâtiment

PLR. Les Libéraux-Radicaux

- Tobler Sarah**
Conseillère communale, Avocate indépendante
- Bertschy Patrick**
Conseiller communal, Paysagiste
- Marques Sandra**
Conseillère communale, Spécialiste en prévoyance professionnelle

décroissance alternatives (da.)

- Kämpf Gabriela**
Municipale, gestionnaire de projet spécialisée en nature et environnement
- Luccarini Yvan**
Syndic, objecteur de croissance
- Lopez Elodie**
Députée, conseillère communale, enseignante, chanteuse
- Séraïdaris Léandre**
Citoyen décroissant, concepteur-rédacteur, photographe, contemplatif

VEVEY LIBRE

- Molliat Pascal**
Municipal, ingénieur HES, directeur de travaux FVE
- Römer Karine**
Cheffe d'entreprise, employée de commerce certifiée USPI, conseillère

Ne pas découper ce bulletin



⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 7 suffrages – Le cumul n'est pas admis

La Municipalité, l'essentiel

La Municipalité a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal ou général, de diriger l'administration et de gérer les affaires courantes ainsi que les biens communaux. C'est le gouvernement de la Commune.

Mode d'élection

Pour être élu·e au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue, soit plus de 50 % des voix. S'il reste un ou plusieurs sièges à pourvoir, un second tour aura lieu.

Vote par correspondance

Réception au Secrétariat municipal par courrier postal affranchi jusqu'au vendredi 6 mars 2026, rue du Lac 2, 1800 Vevey.

Vote par dépôt

L'enveloppe de vote doit être déposée dans la boîte aux lettres de l'Administration communale, située à l'Hôtel de Ville, rue du Lac 2, jusqu'au dimanche 8 mars 2026 avant 11h.

Bureau de vote

Le Bureau de vote se trouvera à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, à la rue du Lac 2. Il sera ouvert le dimanche 8 mars 2026 de 10h à 11h.

COMMUNE
DE VEVEY



1^{er} tour

Élection du 08.03.2026

Municipalité



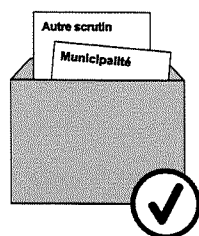
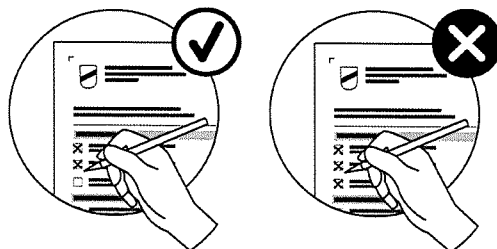
POUR QUE VOTRE VOTE SOIT VALIDE

N'utilisez que le bulletin unique officiel.

Ne mettez jamais une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, votre bulletin serait annulé.

Ne distribuez **pas plus de 7 voix**.
Les bulletins comprenant plus de 7 suffrages seront considérés comme nuls.

Glissez votre bulletin de vote pour la Municipalité (1^{er} tour) dans l'enveloppe de vote. En cas de scrutin couplé tous les bulletins de vote doivent être glissés dans la même enveloppe de vote.



Bulletin électoral officiel

Si votre matériel est défectueux, veuillez vous adresser de suite au Greffe municipal de votre commune de domicile pour obtenir du matériel de remplacement. Pour voter valablement, veuillez :

- ✓ respecter les consignes données au verso
- ✓ utiliser ce bulletin unique et cocher les 7 cases de votre choix

www.vevey.ch
021 925 53 84

